

L'INFLUENCE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE EN ORIENT

I

Tout voyageur qui a eu l'occasion d'étudier sur place les nombreux vestiges de toute sorte qu'ont laissés les croisades, a pu se convaincre que ces grandes expéditions furent bien moins militaires et religieuses que commerciales. Ce fut avant tout pour protéger des caravanes marchandes que furent institués les ordres chevaleresques du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem; et même après que ce dernier s'était transformé en pépinière de marins, les voyages d'essai que faisaient les jeunes chevaliers avaient conservé le nom significatif de *caravanes*. L'élément français dominait à un tel point dans les premières croisades, que, dans tout l'Orient jusqu'aux mers de Chine, le nom de *Franç* a servi à désigner tous les Européens. Les assises de Jérusalem furent le premier code de lois rédigé dans notre langue. Les Vénitiens et les Génois s'en servaient exclusivement dans leurs rapports commerciaux et politiques, avant que le Dante n'eût créé l'italien, et jusqu'à nos jours elle est restée la langue internationale de tous les consulats orientaux. C'est donc encore celle qu'on enseigne de préférence dans toutes les écoles du Levant; à Constantinople, elle est le seul idiome européen allant de pair avec le turc, le grec et l'arménien, pour tout ce qui concerne la *publicité*. Ce genre de suprématie n'a jamais pu nous être enlevé. Mais le garderons-nous encore longtemps?

Nous ne le croyons pas, si à l'avenir nous ne faisons pas plus d'efforts que par le passé pour le conserver; car le privilège réservé jusqu'ici à notre langue n'est pas une simple satisfaction de vanité nationale, il touche à des intérêts d'un ordre infiniment plus matériel, lesquels ont été beaucoup mieux compris à l'étranger que chez nous, et il n'est pas de nation commerciale, à commencer par l'allemande, qui ne fasse tout son possible pour nous l'enlever.

Les régions orientales sont inondées d'institutions de toute sorte, s'abritant sous des bannières religieuses ou profanes, mais n'ayant réellement d'autre but que de répandre parmi les Orientaux l'usage de l'anglais, de l'allemand et de l'italien, ainsi que la lecture de tout ce qui s'écrit dans ces diverses langues, mais principalement des journaux, des annonces commerciales qui tendent de plus en plus à en réduire la partie politique et littéraire au profit de la partie purement marchande.

En effet, tout étranger, chrétien ou musulman, sortant d'une école anglaise, allemande ou italienne, établie en Orient, reste en communauté d'idées avec la nation dont il a appris la langue, et tend à propager son influence parmi ceux mêmes qui l'ignorent, ce qui, certainement, n'est déjà pas à dédaigner; mais par-dessus tout, il devient un client commercial, et ceci pour une multitude de raisons qu'il serait trop long d'énumérer. La première est qu'il a pris forcément, pendant son séjour à l'école, une partie des habitudes et des goûts de ses professeurs; la seconde et la principale est qu'il continue à lire des journaux écrits dans une langue à lui familière et que, dans des pays où plus des neuf dixièmes des classes tant soit peu aisées se livrent au commerce, tout individu sachant une langue européenne cherchera nécessairement à nouer des relations commerciales avec la nation dont il parle et écrit la langue.

Jusqu'ici le caractère international de la langue française et son emploi exclusif dans les relations de chancellerie à chancellerie ont maintenu la préférence qu'on lui accorde dans toutes les écoles, soit locales, soit étrangères, si bien qu'Anglais, Allemands et Italiens sont obligés généralement de l'enseigner, con-

curremment avec la leur, aux enfants des indigènes qu'ils veulent attirer dans leurs écoles.

Mais combien de temps durera cette nécessité?

Déjà l'on peut remarquer que, depuis que les Anglais se sont établis à Chypre et en Égypte, ils font partout une chasse acharnée à la langue française, repoussant obstinément tout aspirant indigène à un emploi quelconque qui ne connaît point leur langue, et l'on ne saurait imaginer à quel point cette exigence, d'ailleurs très naturelle, a déjà fait progresser la diffusion de la langue anglaise. Ceux qui l'apprennent ne sont pas seulement tentés par l'appât d'emplois bien rétribués dans toutes les administrations locales ; s'ils restent dans le commerce, ils se procurent l'incomparable avantage de se mettre en communication directe avec la nation la plus commerçante de l'univers et celle dont les journaux commerciaux sont de beaucoup les plus répandus. Tout indigène qui apprend l'anglais devient donc un client obligatoire des grandes maisons de commerce anglaises.

Il en est de même dans les pays où domine l'influence moscovite, bien que cette influence soit jusqu'ici plus politique que commerciale, par suite de l'infériorité de l'industrie russe.

Pour ce qui est de l'industrie allemande, on sait que partout elle poursuit la nôtre d'une concurrence plus souvent acharnée que loyale. Partout les Allemands du Sud, aussi bien que ceux du Nord, essayent d'appuyer la diffusion de leurs produits par celle de leur langue, et les Italiens, qui cherchent à les copier de leur mieux en tout et pour tout, s'empressent d'emboîter le même pas.

Devant cette invasion d'un nouveau genre, la langue française ne recule que lentement, car elle a pour elle son incontestable supériorité, son ancienneté et son caractère international consacré par plus d'une demi-douzaine de siècles qui lui ont constitué jusqu'à ce jour un genre d'*hégémonie* dans lequel aucune autre n'a pu la supplanter. Cette hégémonie a duré et durera partout aussi longtemps que la prédominance de l'élément turc ; mais partout où un élément européen quelconque parvient à se substituer à lui, c'en est fait de l'hégémonie de la langue française. Le temps est proche où, en Égypte et dans la péninsule

des Balkans, elle n'arrivera plus qu'au second rang, et dans les pays destinés à rester sous la domination de la Turquie, il est utile, dès aujourd'hui, de s'inquiéter des moyens de lui conserver sa suprématie séculaire, car c'est d'elle, en très grande partie, que dépendent le maintien et le progrès de nos relations commerciales avec les indigènes. Quels sont ces moyens dont on s'est servi dans le passé? quelles modifications doit-on y apporter dans l'avenir? C'est ce que nous nous proposons d'examiner successivement.

II

On sait que jusqu'à ces derniers temps, l'idée de patrie n'avait pas réussi à se dégager en Orient de liens religieux intimement liés eux-mêmes à la communauté de race, mais surtout de langue; de sorte que tout l'Orient est encore divisé, non en circonscriptions topographiques, mais en communautés religieuses uniquement basées sur la langue liturgique adoptée par chacune d'elles.

Le turc n'existe à proprement parler que comme langue administrative, car l'islamisme n'admet pas de traduction de ses livres canoniques, et jusqu'ici l'éducation religieuse se donne exclusivement en langue arabe, la seule dans laquelle un musulman soit autorisé à formuler une prière.

Les communautés chrétiennes se divisent, d'après leur langue liturgique, en grecques, arméniennes, bulgares, roumaines, syriaques et coptes; quelques-unes se rattachent à l'Église de Rome sous la réserve de leur liturgie et de leurs usages particuliers, tels que le mariage des prêtres séculiers, etc.

Le caractère commun à toutes ces communautés basées sur l'adoption d'une langue liturgique particulière est d'être fermées à tous ceux qui en admettent une autre, et comme la juridiction civile y a été jusqu'à ce jour entre les mains du clergé, il en résultait que les Francs qui s'établissaient en Orient pour les besoins de leur commerce se trouvaient en dehors de toutes les communautés, même celles qui acceptaient la suprématie de l'Église romaine, et par conséquent sans état civil possible.

Ce fut pour remédier à cet inconvénient que saint Louis négocia les plus anciennes capitulations, dont il ne reste plus que le souvenir; mais, dès cette époque, le régime féodal avait établi dans toute l'Europe un état social et politique entièrement dégagé de toute influence liturgique et, le clergé ne jouissant dans la mère patrie d'aucune autorité ni juridiction civile, les Francs établis en Orient ne furent pas soumis à leurs prêtres, mais à des consuls civils ou bayles portant le nom et exerçant les attributions des magistrats du même nom administrant les communes françaises. Aussi, leur langue ne fut pas la langue liturgique de Rome, c'est-à-dire le latin, mais bien la langue dans laquelle avaient été rédigées les assises de Jérusalem, qui n'était autre que le dialecte d'oïl, ou le français proprement dit.

Au xvi^e siècle, la situation des communautés franques fut régularisée par François I^{er}, et elles obtinrent des privilèges spéciaux que les autres nations européennes revendiquèrent successivement pour leurs nationaux, si bien que toutes les communautés européennes se trouvent aujourd'hui sur le même pied d'égalité vis-à-vis du gouvernement, avec cette différence que, dans leurs relations entre elles, ou vis-à-vis des autorités locales, le français est resté la seule langue officielle adoptée par toutes les chancelleries sans exception.

Mais si dès l'époque de saint Louis l'organisation des communautés franques était exclusivement civile, il en était tout autrement des seules écoles dans lesquelles pouvait être enseignée la langue française; car si en France l'administration était exclusivement laïque, l'enseignement ne se donnait que dans les couvents ou dans des universités ayant conservé elles-mêmes un caractère essentiellement ecclésiastique.

En Europe, elles se sont entièrement dégagées de cette influence; mais l'établissement d'écoles laïques en Orient est un fait si récent et si peu généralisé, qu'en dehors de Constantinople, du Caire et d'Alexandrie, on peut dire qu'il n'existe, à l'heure qu'il est, que des écoles liturgiques, presque exclusivement fréquentées par des élèves appartenant à la communauté qui en fait les frais. Nous disons presque exclusivement

parce qu'on n'y repousse pas systématiquement les enfants des autres communautés et qu'on cite un assez grand nombre de musulmans qui ont fréquenté les écoles chrétiennes de leur localité, comme les seules où il leur fût possible d'apprendre la langue la plus répandue dans le pays qu'ils habitaient.

Généralement, les écoles franques sont tenues par des moines ou des frères de la doctrine chrétienne ; mais comme jusqu'ici il est fort rare que la langue dominante dans le pays y soit enseignée par des étrangers, qui la plupart du temps l'ignorent eux-mêmes, elles ne sont guère fréquentées que par les enfants des résidents européens et catholiques, surtout par les indigents, et cette organisation est tellement défectueuse à tous les points de vue, que beaucoup de catholiques habitant des villes où la connaissance de la langue locale est indispensable et où les écoles liturgiques indigènes sont infiniment mieux organisées que les leurs, prennent le parti d'envoyer leurs propres enfants à ces écoles.

C'est un fait fréquent à Smyrne, par suite de la négligence des représentants de la curie romaine qui, jusqu'à ces derniers temps, avaient omis la langue grecque dans le programme de leurs écoles et se servaient de caractères latins pour écrire le romain, de sorte que, dans un pays où tout le monde s'en sert, leurs élèves sortaient de leurs écoles sans être en état de lire une lettre ou un journal écrits avec les caractères qu'emploient les quatre-vingt-dix-neuf centièmes, pour le moins, des Grecs modernes.

Jadis, à l'époque où les diverses communautés ne frayaient presque pas ensemble et où les Francs, particulièrement, vivaient à l'écart de tout le monde, cet usage de caractères étrangers, pour écrire l'idiome le plus usité dans le pays, pouvait avoir sa raison d'être ; les Grecs et les Arméniens l'avaient adopté eux-mêmes pour écrire le turc, qui, dans l'intérieur des terres, est à peu près la seule langue parlée en dehors des églises. D'ailleurs, les communautés grecques et arméniennes, comme on peut le voir par la correspondance si curieuse du savant Coraï, étaient tombées au dernier degré de l'abrutissement et de l'ignorance, si bien que leurs langues n'étaient plus que des patois barbares dédai-

gnés par quiconque se piquait de n'être pas dû commun; pour l'idiome arménien, cet état de choses ne s'est pas sensiblement modifié, car personne en dehors des Arméniens eux-mêmes ne se donne la peine d'apprendre une langue sans illustration et sans gloire littéraires de quelque importance.

Mais pour le grec, les choses ont tellement changé depuis cinquante ans, qu'il n'est plus permis à la curie romaine de conserver des programmes scolaires n'en tenant aucun compte; ces écoles ne tarderaient pas à être désertées pour celles des sectes rivales, par les catholiques eux-mêmes.

Aujourd'hui, les anciennes communautés liturgiques de l'Empire ottoman tendent partout à se transformer en nationalités fondées sur la communauté de la langue civile, et non sur celle de la langue religieuse; elles englobent avec une étonnante promptitude tous les éléments disparates qui entrent dans la composition d'une agglomération de population en Turquie.

Sans en excepter les Francs ni les Musulmans, pendant quelque temps le gouvernement turc a essayé d'enrayer ce mouvement au profit du panislamisme; mais lorsque le sultan actuel, qui est un esprit très actif et très cultivé, a vu qu'il ne faisait que compromettre l'existence de l'Empire ottoman proprement dit, sans réussir à galvaniser l'islamisme, il a changé brusquement de tactique; son but semble aujourd'hui de créer une nationalité véritablement turque, composée de toutes les races d'origine diverse qui peuplent l'Asie Mineure et qui ont adopté dans leurs relations civiles l'usage du turc. Aussi a-t-il supprimé tout dernièrement les privilèges séculaires dont jouissait le patriarcat de Constantinople; ce qui conduirait infailliblement à une révolte, si cette suppression ne devait pas être promptement suivie de l'abolition des quelques immunités qui restent encore à la communauté musulmane et de l'égalité civile et politique de tous les sujets de l'Empire ottoman.

Néanmoins, les écoles attachées à toutes les églises chrétiennes de l'Orient, à peu près sur le même pied que les maîtrises de nos cathédrales, ne sont pas destinées à périr de sitôt, si jamais elles périssent. Seulement, bien qu'annexées à des établissements religieux, elles tendent sans cesse davantage à se

laïciser par leurs professeurs, qui sont de plus en plus rarement empruntés à un clergé beaucoup plus politique que savant, et tous les jours on tend à y faire une part plus large à la langue nationale, qui est le turc, et à la langue internationale, qui est encore le français. Nous ne croyons pas qu'il existe déjà dans ces écoles des professeurs de langue turque, parce que cet enseignement n'est encore que très imparfaitement organisé lui-même dans les écoles impériales de Constantinople, et que dans le monde ottoman on n'est pas d'accord sur l'abandon de l'alphabet arabe, dont les imperfections et les inconvénients rebutent tous les sujets non musulmans de l'Empire. Quant à la langue française, elle est professée dans toutes celles de ces écoles qui sont assez riches pour se procurer des professeurs, et nous croyons avoir suffisamment démontré les avantages politiques et commerciaux que nous devons retirer d'une plus ample diffusion.

III

Mais qu'avons-nous fait jusqu'ici pour la favoriser? Rien, ou à peu près, en dehors des subsides considérables que nous accordons partout au clergé latin. C'est en Palestine, et particulièrement dans le Liban, que ce système a donné les plus brillants résultats; les institutions dirigées par les jésuites ou par les lazaristes ont répandu notre langue parmi les innombrables sectes religieuses qui se groupent autour de cette montagne illustre entre toutes, grâce à une largeur d'idées à laquelle nous sommes les premiers à rendre hommage. Il y a quelque vingt ans, nous avons eu l'occasion d'entendre le Père Gargarine, un grand seigneur russe enrôlé dans la célèbre compagnie, proclamer les principes sur lesquels elle appuyait une propagande qui, jusqu'ici, a été éminemment fructueuse. « Nous accueillons tout le monde, disait-il, le Druse comme l'Ansarié, le Musulman comme le Melchite. Nous nous sommes engagés d'honneur à ne faire aucune tentative pour les attirer dans le giron de l'Église romaine; notre seule ambition est de leur apprendre le français; tout le reste doit venir à la suite. »

Ce système a porté ses fruits ; la connaissance de notre langue ayant été jusqu'ici indispensable à quiconque veut occuper un emploi quelque peu élevé dans les administrations orientales, tous les collèges de Syrie, mais particulièrement celui d'Antoura, ont été fréquentés par des élèves de toute religion et de toute communion, dont plusieurs ont fait une brillante carrière. Parmi les plus connus, on peut citer Nubar-Pacha et le directeur musulman du journal arabe *le Djewab*, Faris-Effendi, qui compte des lecteurs dans tout le monde islamique, depuis le Maroc jusqu'aux Indes.

Mais la diffusion de notre langue en Syrie n'est pas seulement due à l'habileté des jésuites. C'est un point de l'Asie sur lequel nous exerçons une influence non interrompue depuis les Croisades, en vertu d'une politique que le Comité de salut public lui-même n'avait voulu abandonner à aucun prix ; il s'était montré aussi jaloux qu'aucun de ses devanciers d'y protéger les intérêts du catholicisme, que des traditions plus de six fois séculaires avaient entièrement confondus avec ceux de la France.

Malheureusement, les circonstances ont changé du tout au tout, et quand même la France voudrait continuer à confondre ses intérêts avec ceux du catholicisme, la curie romaine est forcée elle-même de se plier aux circonstances et de confier la protection de ses intérêts à des puissances aujourd'hui rivales, qui demain peut-être seront hostiles.

Ces puissances, la diffusion de notre langue ne peut en rien les servir, bien au contraire, et il faut avoir la franchise d'avouer qu'elle ne sert pas davantage les intérêts de l'Église romaine. Aussi, même en Asie, n'en est-il plus question dès qu'on quitte la Syrie pour la Mésopotamie ; là les missions catholiques ne s'occupent plus de propager la langue française, car leurs ouailles n'en retireraient aucun bénéfice matériel, et il peut se faire que, dans un avenir très rapproché, il en soit de même dans la Syrie.

De temps en temps, des articles de revues anglaises nous accusent bien d'avoir conservé des visées sur les glorieux champs de bataille des Croisades, et il est possible que nos consuls, entraînés par une impulsion séculaire, continuent à agir

comme au temps où il semblait tacitement reconnu que l'Angleterre devait occuper la rive sud du canal de Suez et la France la rive nord. Ce partage d'influence dans la Méditerranée paraissait être l'interprétation la plus naturelle de la reconnaissance de ce *protectorat syrien* que M. Waddington avait emportée de Berlin. Mais on ne protège pas que des intérêts platoniques; eux-mêmes doivent s'appuyer sur des intérêts d'un ordre beaucoup moins relevé en même temps que beaucoup plus vivant. Or, à peine revenu de Berlin, M. Waddington sembla prendre à tâche de décourager tous les essais que l'on fit en France pour prendre pied en Palestine, notamment l'entreprise du port de Jaffa, le chemin de fer de cette ville à Jérusalem et l'exploitation de la mer Morte. L'annexion de la Tunisie était sans doute déjà décidée en principe, et un morceau d'aussi difficile digestion ne nous permettait point d'avoir, selon l'expression vulgaire, *les yeux plus gros que le ventre*.

Depuis, une autre politique a prévalu; avant même, que la question tunisienne ne fût complètement réglée, on s'est mis sur les bras les questions de Madagascar et du Tonkin, dont une seule suffisait, et au delà, pour occuper toutes les forces dont il nous est permis de disposer dans l'isolement où nous nous trouvons vis-à-vis d'une coalition formidable. Pendant que nous nous éparpillons de la sorte, l'Angleterre, maîtresse de Chypre, s'emparait de l'Égypte pour lui imposer une administration exclusivement anglaise destinée à survivre certainement à l'occupation militaire; car le retrait de ses troupes ne sera jamais qu'un simulacre tant qu'elle détiendra une place d'armes comme Chypre, qui commande l'Égypte, l'isthme de Suez et la Syrie. D'ailleurs, l'Égypte ne suffit pas à nos voisins d'outre-Manche; ils veulent percer un canal à travers la Palestine, et l'un des promoteurs de cette entreprise, jusqu'ici invraisemblable, est, de plus, l'un des chefs du catholicisme. A coup sûr, le duc de Sutherland ne peut pas ignorer tous les obstacles justement réputés insurmontables qui s'y opposent; aussi, sommes-nous persuadés qu'après avoir demandé à combler la mer Morte, il se rabattra sur des projets beaucoup plus pratiques qui achèveront de livrer à l'influence anglaise toutes les régions sur lesquelles

le traité de Berlin nous avait reconnu un droit de protectorat. En tout cas, cette éventualité est depuis longtemps escomptée par les Syriens, et l'on s'en est bien aperçu lorsque sir L. Bulwer, le prédécesseur de lord Dufferin, fit en Syrie une véritable tournée triomphale; parmi les adorateurs les plus fervents de ce *soleil levant*, se trouvaient les chefs civils et religieux de la communauté maronite, nos protégés séculaires. Dans toutes les administrations, dans toutes les entreprises anglaises, les candidats indigènes qui se présentent doivent nécessairement savoir l'anglais. Si les jésuites et les lazaristes refusent de le leur enseigner, on ira l'apprendre dans les nombreuses écoles protestantes que les Anglais et les Américains ont fondées en Palestine, et s'ils s'opiniâtraient à rester professeurs de français, on sait combien sont peu solides les liens qui unissent les catholiques syriens à l'Église de Rome, puisque peu s'en est fallu qu'ils ne s'en soient séparés pour une simple question de calendrier. Que sera-ce lorsque tous leurs intérêts matériels convergeront vers l'Angleterre? Nous ne pouvons donc plus faire aucun fond sur la protection des intérêts catholiques en Syrie, puisqu'il viendra un moment où la curie romaine se verra forcée de nous abandonner, sous peine d'être abandonnée elle-même par un troupeau très peu docile. Nous devons alors nous retourner d'un autre côté, et notre langue ne sera plus le véhicule de l'expansion des principes du catholicisme, mais bien de celle des principes immortels de 89, ce qui, en Orient comme partout ailleurs, est sa nouvelle mission dans l'avenir.

Est-ce à dire qu'il faille brusquement abandonner la protection des intérêts catholiques et cesser de subventionner les missions romaines dans la Méditerranée orientale? Non, assurément, car c'est une glorieuse tradition historique que nous avons intérêt à continuer tant que la chose ne sera pas impossible. Mais c'est un monopole que nous ne pouvons pas nous flatter de conserver, puisque chacun commence à en réclamer sa part. Il y a déjà longtemps que l'Italie demande à protéger elle-même les nombreux missionnaires italiens disséminés dans tout le Levant, et c'est pour l'Autriche un intérêt politique de premier ordre de propager le catholicisme dans la péninsule balkanique.

La curie romaine ne peut contrarier là-dessus ni l'une ni l'autre de ces deux puissances, et d'ailleurs tout lopin de terre qu'on enlève à l'Empire turc est perdu pour notre protectorat qui lui est intimement lié; de sorte que, depuis le traité de Berlin, il s'est diminué de tout ce qu'ont pris l'Autriche, la Russie et l'Angleterre. Il faut donc prévoir le temps très prochain où ce protectorat cessera de plein droit, sauf dans le domaine encore très vaste, d'ailleurs, où la domination turque, fondée sur l'unité de race et de langue, est appelée vraisemblablement à se consolider. Désormais, notre langue ne peut plus être celle du catholicisme; il faut qu'elle devienne de plus en plus celle du progrès social.

Or, les missions catholiques, auxquelles nous avons jusqu'ici réservé exclusivement nos subsides et notre appui, nous servent-elles avec tout le zèle et l'intelligence désirables dans cette nouvelle évolution qui nous est imposée par la fatalité historique?

Du zèle, il n'y a pas à se plaindre. Encore cependant faut-il faire une distinction entre les missionnaires français qui en sont pleins et les missionnaires italiens et allemands, qui supportent de plus en plus impatiemment notre protection et n'aspirent qu'à s'en débarrasser. Nous pouvons si peu compter sur eux, qu'un des premiers actes du cardinal Lavignani en Tunisie a été d'éconduire tout le clergé italien et de le remplacer par des Français, non sans faire pousser les hauts cris à toute la presse italienne. La curie romaine s'y est prêtée de bonne grâce, parce que ses intérêts particuliers n'étaient point en cause et qu'en définitive il ne s'agissait que de la substitution de la langue française à l'italienne; mais cela ne veut pas dire qu'elle ne se prêtera pas avec la même bonne grâce à l'élimination de l'élément français en Syrie et dans la péninsule des Balkans, du jour où elle se trouvera placée entre ses intérêts et les nôtres.

Il reste maintenant à examiner si, étant servis avec un zèle que nous nous plaisons à reconnaître, par nos missionnaires catholiques, l'intelligence qui dirige leurs efforts est à la hauteur de ce zèle.

IV

Nous ne surprendrons personne en disant que tout a changé en Orient, excepté l'esprit qui dirige les missions catholiques. De propagande, il ne saurait plus en être question dans un pays où l'on ne peut changer de rite sans perdre son état civil. Il est bien vrai que la protection française est accordée à tous les catholiques qui n'en ont pas d'autre; mais cette protection dépend des caprices consulaires et ne remplace nullement les privilèges de plus en plus nombreux et solidement établis qui sont accordés aux communautés indigènes, notamment celui d'être représentées dans les *medjliss*, ou conseils administratifs locaux, dont l'influence grandit tous les jours. Musulmans, orthodoxes et israélites y sont admis sur un pied qui, graduellement, se rapproche de celui de l'égalité; mais l'électorat n'est accordé qu'aux communautés réunissant un nombre suffisant d'électeurs, et nulle part les catholiques indigènes n'atteignent ce nombre en dehors du Liban, de sorte qu'ils n'ont presque jamais de représentants dans les *medjliss*, et conséquemment aucune influence administrative. Si l'on considère, en outre, qu'ils sont, à de très rares exceptions près, de classe infime et pauvre, on trouvera qu'entretenir à grands frais des écoles congréganistes pour leur apprendre le français, ne peut pas être au point de vue politique un emploi très judicieux de notre argent.

En Syrie, ces écoles ont été jusqu'ici fréquentées par un assez grand nombre de dissidents, parce que certaines familles princières maronites se partagent entre l'islamisme et le catholicisme, et que par suite les antipathies religieuses n'y sont pas aussi vives qu'ailleurs; quant aux Druses Ansariés et Metualis, ils font partie de franc-maçonneries plus politiques que religieuses, qui leur permettent de fréquenter librement les temples et les écoles des musulmans et des chrétiens. Mais il n'en est pas de même dans les autres provinces de l'empire ottoman, surtout celles où prédomine l'élément grec. Là les écoles ont été organisées, par une société ayant son siège à Athènes, sur un pied tout autre que celles

que nous patronnons, de sorte que ce ne sont pas les orthodoxes qui fréquentent les écoles de nos missionnaires, mais les catholiques qui vont à celles des Grecs, et ceci pour deux raisons : d'abord parce qu'on y enseigne la langue du pays, que tout le monde a besoin de savoir; ensuite parce que l'Université d'Athènes confère aux élèves qui en sortent le baccalauréat hellénique, qui est reconnu par les autres Universités d'Europe et permet aux porteurs de ce diplôme de suivre les cours de droit et de médecine des diverses Facultés européennes, tandis que les élèves des écoles congréganistes doivent aller passer leur baccalauréat en France, ce qui n'est pas à la portée de toutes les bourses.

Puisque la France protège les écoles congréganistes, elle devrait donc, pour les mettre sur le même pied que les écoles indigènes, leur accorder ce privilège de conférer le baccalauréat; c'est une lacune à combler que nous signalons. Mais il en reste tant d'autres, qu'il devient de plus en plus évident que, tout en leur maintenant notre protection, nous devons nous occuper directement de la diffusion de notre langue par les écoles indigènes elles-mêmes, car c'est là qu'est l'avenir.

Jusqu'à présent, dans la plupart des écoles grecques de la Turquie, notre langue est enseignée par des professeurs venus d'Athènes, et naturellement ils laissent beaucoup à désirer sous le rapport de la correction comme de la prononciation. Il n'y a d'exception que dans quelques grandes villes, comme Smyrne et Constantinople, dans lesquelles se trouvent des professeurs de français laïques qui ne demandent pas mieux que d'enseigner dans les écoles grecques. Dans les villes moins importantes, nous subventionnons des écoles congréganistes uniquement fréquentées par les catholiques. Les écoles grecques, beaucoup plus riches, beaucoup plus achalandées, ont souvent demandé aux professeurs de français congréganistes de venir l'enseigner dans leurs écoles. Mais ceux-ci ont toujours répondu : « On nous le défend; que vos élèves viennent l'apprendre chez nous, nous les recevrons; mais il nous est interdit de professer dans une école non catholique. »

Ici nous touchons à un des vices traditionnels des missions

catholiques. Tous les corps religieux orientaux, musulmans, orthodoxes ou israélites, se témoignent réciproquement une extrême déférence empreinte d'une grande cordialité et ne craignent pas de se montrer dans les solennités religieuses d'un autre culte, particulièrement dans les solennités funèbres. A l'enterrement de tout catholique de quelque distinction, les églises romaines elles-mêmes sont envahies par des ulémas, des rabbins et des papas, mais avec cette différence que notre clergé les laisse confondus dans la foule, tandis qu'entre eux ils s'accordent des places d'honneur, considérant justement comme un hommage la présence d'un prêtre d'une autre religion dans un de leurs temples.

Sous quelque prétexte que ce soit, le clergé latin n'assiste jamais aux cérémonies d'un autre culte, et cette abstention systématique blesse d'autant plus les autres communautés, qu'en Orient tout le monde admet, excepté les catholiques, qu'on peut faire son salut dans toutes les religions.

Cette morgue du clergé latin se comprenait alors que l'Église orthodoxe réduite en servitude ne comptait qu'un très petit nombre d'adhérents en comparaison du monde catholique ; mais aujourd'hui, grâce à l'accroissement extraordinaire de l'élément moscovite, le nombre des Latins surpasse d'assez peu celui des orthodoxes, et la fierté des communautés orientales s'en est légitimement accrue.

Il y a quelques années, il n'eût pas été très difficile de convertir au catholicisme des communautés entières. Il avait suffi de la promesse de la protection française pour décider presque toute l'île de Candie à accepter la suprématie romaine ; mais il suffit également que le consul de France, sur l'ordre de son gouvernement, affichât l'avis que cette conversion n'impliquerait aucune protection de sa part, pour que les Candiotes renonçassent à se séparer du patriarcat de Constantinople.

Tout récemment, les Bulgares, fatigués de la tyrannie du Phanar, voulurent s'y soustraire en faisant retour à l'Église de Rome, et un assez grand nombre d'entre eux passa au catholicisme. Il n'eût pas été difficile de les rallier tous, si la France ou l'Autriche avaient voulu intervenir. Mais la France se

recueillait; l'Autriche, qui ne songeait pas encore à opérer sa glissade jusqu'à Salonique, ne comprit pas l'importance politique de cette conversion, et le général Ignatieff profita de cette indifférence pour obtenir du gouvernement turc l'autonomie de l'Église bulgare, qui est actuellement un des obstacles les plus insurmontables à l'expansion autrichienne.

Ce n'est pas à dire que le temps des conversions en masse soit passé, bien loin de là. L'hellénisme se trouve aujourd'hui tellement noyé dans l'élément slave, et cet élément lui est tellement antipathique, qu'il pourrait bien s'en séparer pour se rapprocher de l'Église de Rome. La suppression de presque tous les privilèges du patriarcat de Constantinople est même de nature à hâter ce résultat, qui d'ailleurs ne déplairait pas à la Turquie. Cet exemple serait probablement suivi par la Roumanie, dont la noblesse est restée catholique romaine jusqu'au xvii^e siècle; mais, pour obtenir des triomphes aussi enviabiles, il faudrait que la curie romaine fût plus souple et plus conciliante et qu'elle se persuadât bien que, si jamais elle convertit ces grandes communautés orthodoxes, la politique y jouera un bien plus grand rôle que le dogme, dont les églises orientales n'ont guère de souci.

Ce rapprochement, elle a eu l'occasion de le préparer lors du dernier concile de Rome, quand elle invita le patriarche de Constantinople et les autres schismatiques à y assister. Si cette invitation avait été faite avec les égards qu'on doit au chef suprême de toute grande communauté religieuse, si elle avait été apportée par un haut dignitaire de l'Église romaine, tel qu'un cardinal, consentant à traiter de puissance à puissance, il est probable qu'elle aurait été acceptée et que la question de la cessation du schisme eût été abordée de façon à pouvoir être résolue un jour. Mais le patriarche fut cité à comparaître comme un rebelle ou quelque chose d'approchant, et naturellement il n'en fit rien. C'est dans les questions de ce genre que la curie romaine montre jusqu'à quel point elle est restée en arrière de son temps, et qu'on peut mesurer toute l'étendue des sacrifices d'amour-propre qui lui seront imposés le jour où elle voudra sortir de la nouvelle situation qui lui est

faite par l'hégémonie du protestantisme dans l'Europe centrale et celle de l'orthodoxie dans le nord-est. Bientôt dans le monde chrétien la majorité ne sera plus au catholicisme, ce qui sera l'occasion d'une révolution religieuse dont il est impossible, à l'heure qu'il est, de calculer les conséquences.

Quoi qu'il en soit, cette révolution se prépare, et dès aujourd'hui, en notre qualité de protecteurs traditionnels du catholicisme, elle nous impose de nouveaux devoirs.

Nos intérêts généraux ne diffèrent pas encore de ceux du catholicisme, et il est probable qu'ils n'en différeront jamais : les principes de 89 sont d'essence tellement catholique qu'ils n'ont encore été adoptés dans leur entier par aucun État protestant ; il ne sera jamais possible non plus de les faire adopter au monde musulman partout où il conservera son autonomie, et ils ne peuvent se répandre dans le monde païen qu'après que le chemin leur aura été frayé par le christianisme. En d'autres termes, les principes de 89 résumés dans notre Code civil ne reposent pas sur des bases dogmatiques assez fortement assises pour remplacer une religion positive quelconque. On ne les fera jamais adopter *à priori* à un peuple barbare, car l'égalité de droits est contraire à toute philosophie comme à toute logique et ne peut s'appuyer que sur une religion de sentiment telle que le christianisme. Ceux qui s'occupent de l'expansion de notre influence en Afrique le savent bien, et lorsque l'abbé Debaise, chargé d'une mission par le ministère de l'instruction publique, demanda à M. Périn, le député radical, s'il devait emporter ses habits sacerdotaux : « Certainement, répondit celui-ci ; dites la messe le plus que vous pourrez. »

Les missions catholiques ne sauraient donc être trop encouragées partout où elles exercent une influence vraiment civilisatrice, à notre profit. Mais nous venons de voir que, presque partout en Orient, cette influence est enrayée par diverses causes, dont quelques-unes proviennent de la curie romaine et dont la plupart sont dues à des fatalités historiques inévitables. Ainsi, là où elles travaillent à propager les langues et l'influence de l'Allemagne, de l'Angleterre et de l'Italie, ce n'est pas une raison de nous mettre en travers du progrès général de l'humanité ;

mais nous devons laisser à ceux qui en retirent un profit plus immédiat la charge de les subventionner.

Il est au contraire certaines communautés non catholiques, telles que les Grecs et les Roumains, qui ont adopté les principes de 89 et cultivent avec une affection particulière la langue qui leur sert d'organe. Chose singulière, les Turcs marchent de très près sur leurs traces, et par suite de l'interdiction de toute traduction de leurs livres canoniques, notre langue et notre littérature sont appelées à exercer sur eux une influence beaucoup plus grande que sur les chrétiens, chez lesquels cette influence se trouve combattue, ou au moins contre-balancée, par une instruction religieuse dogmatique. Ce sont là des amis dans l'avenir, que nous avons beaucoup trop négligés dans le passé, et puisqu'ils tiennent tant à apprendre notre langue, quelques subsides accordés à leurs écoles, quelques marques d'intérêt coûtant moins cher encore, nous créeraient des relations dont notre commerce ferait certainement son profit. Quand un amiral vient montrer notre pavillon en Orient, quand un personnage d'importance s'arrête dans une échelle du Levant, nos consuls ne manquent jamais de lui faire visiter les écoles catholiques, tandis que s'il allait s'enquérir en même temps des progrès que font dans notre langue les orthodoxes, les Turcs et les israélites, il contribuerait certainement dans une beaucoup plus large mesure à la diffusion de notre influence.

Nous croyons avoir suffisamment démontré en quoi nos intérêts se confondent avec ceux du catholicisme, et en quoi ils s'en séparent. Ajoutons, pour achever, que cette distinction peut se résumer de la sorte : *Nos intérêts se séparent du catholicisme toutes les fois que lui-même n'a pas intérêt à propager notre langue.*

Il nous reste maintenant à passer rapidement en revue les écoles orientales, au point de vue de l'étude du français.

V

Parmi les écoles que nous patronnons, celles de la Syrie sont les plus anciennement organisées de l'Orient et donnent

un enseignement très étendu. On dit qu'on va les compléter à l'aide d'une Faculté de médecine que les jésuites établiraient à Beyrouth et que nous subventionnerions d'une somme de 80,000 francs. Cette idée ne semble pas très heureuse ; notre intérêt est de ne pas faire concurrence à nos Facultés de médecine françaises, car les étrangers qui en reviennent en rapportent des idées autrement françaises que celles qu'on pourra leur inculquer chez les jésuites de Beyrouth. D'ailleurs, la Syrie nous semble perdue pour nous depuis que nous avons laissé les Anglais s'emparer de Chypre, tandis que dans les provinces destinées à demeurer ottomanes ou à être annexées à la Grèce, il nous reste un rôle d'initiateurs auquel tout nous convie, à commencer par les profits matériels que nous sommes appelés à en retirer. Or, dans ces provinces, nos écoles congréganistes sont toutes inférieures à celles des communautés grecques.

Celles-ci sont dirigées par des professeurs des deux sexes diplômés, soit en Grèce même, soit dans les écoles grecques de la Turquie dont les diplômes sont *reconnus* par le gouvernement hellénique. Presque tous les bâtiments qu'elles occupent appartiennent aux communautés helléniques et représentent des sommes très considérables.

Elles se divisent en salles d'asile, écoles primaires et écoles secondaires, dont les types ont été calqués sur les plus perfectionnés de l'Europe.

Il existe à Salonique une école normale fondée par un syllogue ou association pour la diffusion des études grecques, qui forme des professeurs d'après les méthodes les plus nouvelles.

Les écoles secondaires helléniques portent le nom de *gymnases* et sont divisées en quatre classes où l'on passe quatre années. Dans toutes ces classes, l'étude du français et du latin sont obligatoires. Les brevets de capacité donnés à la fin de ces cours sont valables à l'Université d'Athènes, et si l'on veut suivre les cours d'une université d'Europe, ce certificat est échangé contre un autre légalisé par le ministère des affaires étrangères du royaume de Grèce, lequel est accepté par toutes les universités du continent.

Cinq ou six gymnases grecs de l'empire ottoman jouissent

de cet important privilège, dont il serait utile de doter toutes les écoles secondaires que nous patronnons en Orient.

Malgré de très louables efforts, les écoles ottomanes sont partout très en arrière des écoles grecques ou arméniennes, sauf quelques établissements de Constantinople, fondés et entretenus par le gouvernement. Dans le reste de l'empire, ce sont plutôt des salles d'asile que des écoles proprement dites. L'enseignement religieux ne se donne que dans les *medressés* annexés à certaines mosquées, où l'on apprend la langue arabe. Ce sont des fondations pieuses, naturellement très rétives aux idées modernes, et sur lesquelles le gouvernement a peu de prise. L'arabe et le persan y sont très en honneur, le turc est assez négligé, à plus forte raison le français, langage des *ghiaours*. Cependant les Osmanlis commencent à comprendre qu'il est dangereux de se laisser distancer dans la voie du progrès par des races rivales, quand elles ne sont point hostiles, qui finissent par les surpasser jusque dans la science de leur propre langue, infiniment plus cultivée par les Arméniens que par eux-mêmes.

Aussi les écoles militaires préparatoires des Turcs se sont-elles à peu près dégagées de tous les préjugés de l'islamisme, et cela avec d'autant plus de facilité que l'enseignement religieux ne peut se donner qu'en arabe. On y enseigne le turc, autant que le permettent ses imperfections intrinsèques et l'absence de toute grammaire nationale, tandis que les Grecs et les Arméniens possèdent des grammaires turques dans leur langue. Mais il résulte de tous ces obstacles, que le français est devenu la véritable langue fondamentale de toutes les écoles turques autres que celles des mosquées, de sorte que ceux qui en sortent le parlent mieux, pour la plupart, que ceux qui l'ont appris dans les écoles chrétiennes. Les écoles turques sont également les seules où l'on enseigne le dessin, pour lequel les Ottomans ont beaucoup plus de dispositions que les descendants de Phidias. Ils font d'excellents mécaniciens et de bons ingénieurs, tandis que les Grecs n'ont d'aptitude marquée que pour le commerce. L'importance qu'a prise le français dans les écoles secondaires turques les signale tout particulièrement à l'at-

tention et à la bienveillance de notre gouvernement, qui aurait un grand intérêt à y encourager, et subventionner au besoin, l'étude de notre langue.

Les écoles arméniennes rivalisent avec les écoles grecques autant que le comportent l'absence d'un centre national indépendant et les désavantages d'une langue qui n'intéresse personne en dehors de la communauté qui la parle. Aussi l'étude du turc et du français tient-elle une grande place dans leur enseignement.

L'*Alliance israélite*, dont le siège est à Paris, a doté toutes les communautés de sa religion, tant en Orient qu'en Tunisie, d'écoles pour les deux sexes qui, dans tout l'empire ottoman, sont placées sous la protection française, et ont fait de l'étude du français la base principale de leur enseignement. Il faut rendre cette justice aux israélites que personne ne montre plus d'empressement à répandre notre langue et à s'approprier les bénéfices de notre civilisation.

Les Bulgares ont été les derniers venus dans la voie du progrès et de la réhabilitation. Longtemps ils ont été les plus méprisés et les plus opprimés des rayas; longtemps ils ont gémi sous le poids d'une double servitude, celle du Phanar et celle de leurs seigneurs musulmans; il ne faut donc point s'étonner si leur caractère et leurs mœurs s'en ressentent.

Leurs communautés n'avaient point d'existence légale, le patriarcat grec leur envoyait des prêtres qui ne parlaient pas leur langue. Ils n'avaient pas d'écoles à eux, et, s'ils voulaient s'instruire, ils devaient recourir à celles des Grecs. Aussi ont-ils été sur le point de s'annexer à l'Église romaine, et si le général Ignatief, puissamment secondé par les comités panslavistes, n'avait pas trouvé le moyen de les en détourner, la partie serait belle aujourd'hui pour l'Autriche, qui représente dans la presque totalité des Balkans les intérêts du catholicisme.

La Russie attachait une telle importance à cette question, qu'elle a été la cause déterminante de la dernière guerre, dont le résultat le plus clair a été la constitution de deux États bulgares, l'un indépendant et l'autre semi-indépendant. Comme ces deux tronçons n'aspirent qu'à se réunir, et que les écoles jouent un

rôle capital dans la reconstitution des nationalités modernes, les Bulgares ont fait les plus grands efforts pour se mettre au niveau de leurs voisins les Grecs et les Roumains, et les comités panslavistes les ont assistés de tout leur pouvoir.

Ces tentatives sont encore trop récentes pour qu'il soit possible d'en apprécier dès aujourd'hui les résultats. Tout ce que nous savons, c'est que le français entre aussi dans le programme des écoles supérieures bulgares. Est-il appelé à y tenir autant de place que le russe? C'est ce qu'il ne nous est pas possible de deviner. On peut cependant constater déjà que les races dites *jugo-slaves* sont sollicitées par un double courant. Aucune d'elles, pas même la bulgare, n'a subi de compression aussi déplorable que la race moscovite, foulée et refoulée depuis près de deux siècles par une administration allemande. L'établissement d'un régime autocratique y est impossible, et malgré la reconnaissance qu'elles doivent au peuple russe qui les a affranchies, toutes inclinent fortement vers la démocratie et les principes de 89. Aussi, partout s'y livre-t-on avec ardeur à l'étude du français. Dans la Roumanie, où les éléments latins introduits par Trajan se sont combinés avec les émigrants venus directement des Gaules et les tribus celtiques qui ont fait si longtemps la navette entre le Rhin et la Phrygie leur pays d'origine, le français est plus qu'une langue sœur; c'est à elle qu'on emprunte directement tout ce qui manque à la langue roumaine rajeunie et épurée, de sorte que les deux langues tendent à se rapprocher de plus en plus et que le français y est considéré comme une seconde langue nationale.

Tel est l'état actuel de la diffusion de notre langue en Orient, et, sous beaucoup de rapports, nous avons le droit d'en être fiers parce que la faveur qu'on lui accorde est due pour la plus grande part aux principes sociaux dont elle est le véhicule. Nous sommes peut-être les premiers à constater qu'après avoir été longtemps l'organe exclusif du catholicisme, elle a perdu presque partout ce caractère pour devenir l'organe des progrès démocratiques, sans que pourtant ce nouveau rôle lui ait fait perdre les bonnes grâces de la propagande romaine qui, toutes les fois qu'elle le peut, est bien aise d'identifier sa cause aux progrès de

la démocratie. Aussi sommes-nous loin de demander qu'on lui retire les subventions qui lui ont été accordées jusqu'à ce jour. Mais nous n'avons pas moins intérêt à établir des signes distinctifs bien apparents entre notre bannière et la sienne, à favoriser de tout notre pouvoir la diffusion de notre langue et de nos idées dans les écoles musulmanes ou orthodoxes dont à tort ou à raison elle s'interdit l'entrée.

Quelles formes doivent revêtir les encouragements qu'il serait de notre intérêt d'accorder à nos écoles? C'est une question aussi délicate que difficile à résoudre. On a parlé d'établir des écoles françaises supérieures dans quelques-unes des principales villes de la Turquie. Les Italiens ont essayé de ce moyen et ont complètement échoué; il est vrai que cet échec était facile à prévoir, car bien que les résidents italiens soient au moins aussi nombreux que les nôtres en Orient, et que leur langue y soit fort répandue, comme cette langue ne répond ni à un grand mouvement d'affaires ni à un grand mouvement d'idées, personne ne veut se donner la peine de l'approfondir. Le français fait aussi partie du programme des écoles italiennes, mais les Orientaux ont fait voir qu'ils aimaient mieux l'apprendre dans les leurs.

Dans notre opinion, une seule école française devrait être établie en Orient, et non pour les Orientaux, mais pour les Français se destinant au haut commerce ou à la carrière consulaire, qui voudraient apprendre les langues orientales. On aurait certainement tout profit à y admettre les indigènes; mais pour ce qui est de la popularisation de notre langue et de nos idées, on atteindrait beaucoup plus promptement et moins chèrement le but en accordant d'assez fortes subventions à toutes les écoles indigènes supérieures qui prendraient l'initiative de demander à notre ministère de l'instruction publique des professeurs de français sortis de nos écoles et munis de nos diplômes, et en accordant aux certificats d'études qui y sont délivrés les mêmes privilèges que ceux dont jouissent les certificats d'études de l'Université d'Athènes.

G. D'ORCET.